

Collectif
des
familles
de
disparu(e)s
en
Algérie

المفقودون DISPARUS
DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS

RAPPORT MORAL

Le Collectif des Familles de Disparu(e)s en Algérie

2012



Table des matières

I. Le contexte	3
II. Les activités	4
II.1 Activités quotidiennes	4
II.2 Monitoring de la situation des droits de l’Homme	5
II.3 Forums-atelier.....	5
<i>Forum atelier « La recherche de la vérité et la lutte contre l’impunité au cœur des luttes pour la démocratie en Afrique du Nord et au Proche Orient »</i>	5
<i>Forum atelier « Nous voulons la vérité : la recherche de la vérité et la lutte de la société civile »</i>	6
II.4 Rencontres/échanges	6
II.5 Plaidoyer	7
<i>Plaidoyer au niveau national</i>	7
<i>Plaidoyer au niveau international et régional</i>	7
II.6 Formations	8
<i>Formation en droit international des droits de l’Homme</i>	8
<i>Formation en technique de communication</i>	9
II.7 Elargissement des espaces d’informations, de réflexion et d’échanges	9
<i>Mise en place d’un centre d’échange, d’information et de formation sur les droits de l’Homme et pour la préservation de la mémoire à Oran</i>	9
<i>Travail de publication et de mise en ligne, en français et en arabe, des informations sur l’identité des disparus</i>	9
<i>Impulsion et animation d’un réseau de défenseurs des Droits de l’Homme agissant au niveau national et international</i>	10
II.8 Rapports.....	10

I. Le contexte

L'année 2012 s'est ouverte avec l'entrée en vigueur de nouvelles réformes. Présentées comme une avancée démocratique, il ne s'agit en réalité que d'une illusion. En effet, si ces réformes autorisent la création de nouveaux partis politiques, instaurent des quotas pour la représentation des femmes au sein des assemblées élues populaires, et encadrent le fonctionnement des associations et la diffusion de l'information, elles restreignent aussi considérablement les droits et libertés individuelles. A titre d'exemple, la loi n°12-06 relative aux associations, soumet celles qui souhaitent s'enregistrer légalement, au bon vouloir de l'administration et prévoit la suspension ou la dissolution de toute association « *en cas d'ingérence dans les affaires internes du pays ou d'atteinte à la souveraineté nationale* » ce qui réduit à néant toute possibilité d'opposition au gouvernement.

Toujours en vue de démontrer son évolution vers un Etat plus démocratique, les autorités algériennes ont invité différentes missions d'observation de l'Union européenne et de l'ONU dans le cadre des élections législatives du 10 mai 2012. De nombreuses irrégularités dans l'organisation et le déroulement des élections ont cependant été rapportées dans la presse, comme par exemple la double inscription sur les listes électorales de militaires ou la convocation de personnes décédées à se présenter aux urnes.

L'Algérie a par ailleurs fêté son 50ème anniversaire d'indépendance le 5 juillet 2012. Cet événement a donné lieu à de grandes festivités officielles, cependant la société civile n'a pas eu le droit de commémorer ce 50^{ème} anniversaire librement. Les manifestations à l'appel de SOS Disparus ont vite été réprimées et les manifestants violemment dispersés. Des mères de disparus, âgées, dont Mme Fatima Yous, présidente de SOS Disparus, ont été malmenées par les agents de police. Les militants venus en soutien à la manifestation, ont été frappés par la police et une cinquantaine de personnes, dont au moins cinq proches de disparus, ont été embarqués de force dans des fourgons de police et conduites au poste de police. Cette manifestation avortée a été largement reprise dans la presse algérienne, qui a pointé du doigt les violations de droits de l'Homme dans le pays. Suite à cet usage disproportionné de la violence, le CFDA a pris contact avec le Groupe de Travail sur les Disparitions Forcées (GTDF) et les rapporteurs spéciaux des Nations Unies ainsi que la Rapporteuse spéciale de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) pour demander une intervention urgente.

Le CFDA et SOS Disparus poursuivent plus que jamais leur travail d'information et de sensibilisation pour lutter contre les violations récurrentes des droits de l'Homme en Algérie à travers leurs activités de plaidoyer, d'assistance juridique et administrative, de formation et les manifestations des mères de disparus. Ces activités permettent au CFDA et à SOS Disparus de garder une visibilité accrue sur la scène publique, et encouragent la société civile algérienne à s'impliquer davantage dans la vie politique et sociale du pays pour une évolution effective vers un Etat de droit. Ainsi, le CFDA s'est mobilisé tout au long de la période du projet pour dénoncer les violations des droits de l'Homme à travers des manifestations pacifiques, la publication de communiqués de presse et d'appels urgents à l'attention des rapporteurs spéciaux de l'ONU et de la CADHP. L'Examen Périodique Universel de l'Algérie et la visite de la Haut-Commissaire des Droits de l'Homme pour la première fois en Algérie, ont également permis au CFDA d'échanger avec des acteurs privilégiés de la scène internationale et de mettre en avant les activités qu'il réalise depuis des années pour la Vérité et la Justice, la mise en place d'une Commission de la Vérité et l'instauration d'un véritable Etat de droit.

II. Les activités

II.1 Activités quotidiennes

Les équipes des bureaux d'Alger et d'Oran ont reçu de nombreuses familles et leur ont apporté un soutien psychologique, administratif et juridique. De nouveaux dossiers de disparus ont été recueillis et enregistrés par l'association.

Le CFDA a également procédé à la mise à jour de nombreux dossiers afin de traiter, classer et transmettre les informations auprès des juridictions nationales et des instances internationales de protection des droits de l'Homme. Le CFDA a également travaillé à la rédaction de trois communications individuelles relatives à des disparitions forcées destinées au Comité des droits de l'Homme. En mars 2012, le CFDA a soumis ses observations au Comité pour la communication n° 2098/2011 relative au disparu Toufik Ammari. Par ailleurs, environ quatre-vingt dossiers individuels ont été transmis au Groupe de Travail sur les Disparitions Forcées et Involontaires des Nations Unies (GTDF) et sont en attente d'une réponse du gouvernement algérien. De plus, le secrétariat du GTDF a remis au CFDA la liste récapitulative de toutes les affaires pendantes. Ce document a permis de mettre à jour la base de données concernant les dossiers de disparus en sa possession.

Par ailleurs, le CFDA et Sos Disparus se sont employés à scanner tous les dossiers individuels qui contiennent les informations sur la disparition de la personne avec le témoignage de la famille proche, les pièces administratives, la photo du disparu, les démarches effectuées par la famille ainsi que les réponses des autorités lorsqu'elles existent. En effet, face au durcissement des autorités avec la promulgation des lois en janvier 2012 et le phénomène nouveau des arrestations des militants des droits de l'Homme, suivi parfois de détention arbitraire, le CFDA a estimé qu'il était essentiel de mettre en sécurité toutes ces informations. Elles sont stockées dans un disque dur et mis en sécurité dans un endroit fiable.

Le site internet du CFDA est accessible après avoir été sécurisé, assaini, puis mis à jour : www.disparus-algerie.org

Un blog a été créé pour la Coalition des associations de victimes des années 90 qui est en cours d'alimentation, et qui proposera des documents liés à l'ensemble des activités de la Coalition, tel que la Charte alternative pour la Vérité, la Paix et la Justice, afin de donner plus de visibilité à la Coalition et à ses activités.

Par ailleurs, les parents de disparus se rassemblent toujours tous les mercredis à Alger et des rassemblements ponctuels sont organisés selon les événements du moment. Les familles n'hésitent pas à faire le déplacement malgré leur âge avancé, et viennent accompagnées de jeunes personnes qui soutiennent leur action. Le déploiement de policiers autour des familles est toujours aussi important, mais n'est pas parvenu à amoindrir leur volonté et leur courage. De plus, des mouvements de jeunes, des membres des comités des chômeurs ou d'autres associations et syndicats, sont de plus en plus nombreux à participer aux manifestations des familles de disparus.

Enfin, pour la journée internationale du 30 août pour les victimes de disparitions forcées, les équipes du CFDA et de SOS Disparus ont organisé un grand rassemblement national à Alger et dans d'autres villes du pays au cours duquel de nombreux acteurs de la société civile et de nombreuses familles ont répondu présents. Alors même que le rassemblement était pacifique, les policiers l'ont vivement réprimé et ont procédé à l'arrestation de militants, ce qui a été

largement repris dans la presse algérienne. Le bureau à Paris a organisé une exposition de photos et une projection de films sur la thématique des disparitions forcées. A cette occasion, la présidente d'Amnesty International (France) et M. Zimeray, ambassadeur pour les droits de l'Homme, avaient spécialement fait le déplacement. Une pétition a également été ouverte aux signatures pour l'attribution d'une place des disparus à Paris.

II.2 Monitoring de la situation des droits de l'Homme

Le CFDA assure un monitoring quotidien des violations des droits des familles de disparus en particulier et de la situation des droits de l'Homme en général en Algérie. Grâce au réseau d'associations que le CFDA s'est constitué au fil des années, il est alerté rapidement des situations de violations des droits de l'Homme, et peut donc agir avec célérité et transmettre ces cas aux instances internationales et aux médias.

Des communiqués de presse sont régulièrement diffusés auprès de la société civile algérienne, des instances internationales de protection des droits de l'Homme, des journalistes algériens et étrangers, et des appels urgents sont envoyés aux rapporteurs spéciaux de l'ONU et de la Commission Africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP) pour dénoncer les violations commises. Le CFDA a ainsi dénoncé les actes de harcèlement et d'intimidation dont sont victimes les familles de disparus et les défenseurs des droits de l'Homme.

A titre d'exemple, Mohamed Smaïn, défenseur des droits de l'Homme, qui œuvre auprès des familles de disparus de la région de Relizane, a été condamné à une peine de prison ferme en 2011 pour « diffamation », « outrage » et « dénonciation de crimes imaginaires » suite à des plaintes déposées par d'anciens membres de la milice. Le 19 juin, Mohamed Smaïn a été arrêté dans la rue, présenté au parquet de Relizane et incarcéré. Le CFDA a saisi la Rapporteuse Spéciale sur la situation des défenseurs des droits de l'Homme de l'ONU et la Rapporteuse Spéciale sur les Défenseurs des droits de l'Homme de la Commission Africaine pour dénoncer cette arrestation arbitraire. Suite à cette saisine, la Rapporteuse spéciale sur les Défenseurs des droits de l'Homme de la CADHP a publié un communiqué de presse pour condamner l'arrestation de Mohamed Smaïn et appeler les autorités algériennes à cesser les harcèlements envers les défenseurs.

II.3 Forums-atelier

Forum atelier « La recherche de la vérité et la lutte contre l'impunité au cœur des luttes pour la démocratie en Afrique du Nord et au Proche Orient »

Dans le cadre de sa campagne sur la justice transitionnelle, le CFDA et les associations membres de la Coalition de victimes des années 90 (SOS Disparus, CFDA, Djazairouna et Somoud) ont organisé un forum-atelier les 11 et 12 février 2012 intitulé « *La recherche de la vérité et la lutte contre l'impunité au cœur des luttes pour la démocratie en Afrique du Nord et au Proche Orient* ». La Coalition a invité des défenseurs des droits de l'Homme du Maroc, de l'Egypte, de la Syrie et de la Tunisie pour échanger sur les transitions démocratiques, sur la lutte contre l'impunité et pour la vérité en Algérie et dans les révolutions arabes. La première journée visait à présenter la situation des droits de l'Homme et les violations en Afrique du Nord et au proche Orient. La seconde a permis aux intervenants et aux participants de débattre de ces questions. Des exemplaires de la *Charte alternative pour la paix, la vérité et la justice* ont été distribués à tous les participants et ont servi de base pour mener les débats.

Le CFDA et ses partenaires se félicitent du succès de ce séminaire. Les participants furent nombreux, venaient de tous horizons (représentants de la société civile, avocats, syndicalistes, journalistes, familles de disparus et victimes de terrorisme) et se montrèrent intéressés par les sujets abordés. Ce forum atelier a permis au CFDA et à la Coalition d'établir une feuille de route pour mettre en place une stratégie de lutte contre l'impunité et pour l'établissement de la Vérité et de la Justice.

Forum atelier « Nous voulons la vérité : la recherche de la vérité et la lutte de la société civile »

Le CFDA et les membres de la Coalition, ont organisé un second forum-atelier à Alger le 17 novembre 2012, intitulé « *Nous voulons la vérité : la recherche de la vérité et la lutte de la société civile* ». Madjid Benchikh, ancien président d'Amnesty International (section Algérie) a introduit le forum. Des intervenantes boliviennes et péruviennes ont ensuite partagé leurs expériences des régimes dictatoriaux et de la problématique des disparitions forcées dans leurs pays respectifs. La question de la recherche de la vérité par voie judiciaire et par des méthodes scientifiques a également été abordée. Pour illustrer les difficultés des familles de disparus, une mère a témoigné sur la disparition de son fils, et sur toutes les démarches entreprises depuis des années pour découvrir la vérité. Amine Sidhoum, coordinateur du Réseau des avocats pour la défense des droits de l'Homme (RADDH), Karima Bennoune, professeur de droit international en Californie, Tania Delabarde, anthropologue (contactée par vidéoconférence), et Mouloud Boumghar, professeur de droit public sont également intervenus pour traiter de la question de toutes les victimes des années 90, sous différents aspects.

Des débats entre les intervenants et les participants ont eu lieu tout au long du séminaire concernant les moyens pouvant être mis en œuvre pour mobiliser davantage la société civile sur la question des disparus, et plus généralement, de toutes les victimes, et réfléchir à une stratégie. Un article d'une page entière a été consacré au séminaire dans le journal algérien *El Watan* dès lundi.

II.4 Rencontres/échanges

Le CFDA et SOS Disparus ont organisé plusieurs rencontres échanges à Alger, Oran, Sétif et Constantine du 11 au 16 novembre 2012. A cette occasion, Ruth Llanos, originaire de la Bolivie, sociologue et victime de la dictature bolivienne et Claudia Josi, juriste spécialisée en disparitions forcées originaire du Pérou, ont rencontré les familles à Alger, à Oran, à Sétif et à Constantine. Ruth Llanos a partagé son expérience en Bolivie et Claudia Josi a insisté sur l'importance de la Cour interaméricaine des droits de l'Homme et le rôle qu'elle a joué. Les familles ont témoigné de leur histoire, partagé leurs expériences et leurs difficultés, tout en se redonnant espoir mutuellement afin de découvrir un jour la vérité sur le sort de leur proche disparu.

Les rencontres échanges ont été bénéfiques sur plusieurs points. Par exemple, suite à cet échange, les familles à Oran se sont mises d'accord pour reprendre les manifestations. Deux manifestations rassemblant une vingtaine de familles se sont ainsi tenues devant le Palais de justice. Les familles sont ressorties admiratives et pleines d'espoir pour la suite des événements en Algérie. Elles ont souhaité rester en contact avec nos intervenantes afin que chaque partie puisse suivre l'évolution des événements d'une part et d'autre.

II.5 Plaidoyer

Plaidoyer au niveau national

Dès le lancement de la campagne électorale pour des élections législatives de mai 2012, le CFDA et Sos Disparu ont entrepris d'aller à la rencontre des candidats afin de leur demander d'insérer dans leur programme un volet concernant la question des disparus des années 90, l'établissement d'une Commission Vérité et Justice pour les familles de disparus, ainsi que la révision de la loi sur les associations et l'information. Durant cette campagne, SOS Disparus a eu l'honneur de recevoir le Chef de la Mission d'observation des élections de l'Union Européenne et son équipe dans ses locaux. SOS disparus a également tenu un rassemblement pour l'ouverture de la campagne électorale le 15 avril 2012 à Alger afin d'attirer l'attention des candidats aux élections législatives sur ses revendications.

Le CFDA a également mené avec les membres de la Coalition, une campagne de sensibilisation à Alger du 22 au 24 septembre 2012 autour de la thématique des disparitions forcées et des victimes du terrorisme. Les membres de la Coalition sont allés à la rencontre des membres de partis politiques, des responsables d'association des droits de l'Homme et des directeurs de rédaction, pour leur exposer les activités et réfléchir à une collaboration future. A cette occasion, la volonté des victimes de voir établir une commission Vérité et Justice indépendante, a été rappelée. La *Charte alternative pour la paix, la vérité et la justice* a été remise à chaque rendez-vous.

Plaidoyer au niveau international et régional

Le CFDA a participé à la 51^{ème} et à la 52^{ème} session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP) en avril et en novembre 2012. En avril, le CFDA a saisi la Rapporteuse spéciale sur les défenseurs des droits de l'Homme et pour discuter avec elle des harcèlements, pressions et intimidations que subissent les défenseurs des droits de l'Homme en Algérie. Suite à cet échange, la Rapporteuse a fait publier un communiqué de presse en soutien à Mohamed Smaïn. Lors des deux assemblées plénières de la CADHP, le CFDA a fait part oralement de son inquiétude sur la situation des droits de l'Homme en Algérie et notamment sur la question des disparus. Le CFDA a également rappelé qu'il attendait toujours l'examen au fond de la communication Benidir déposée en 2007 et déclarée recevable en 2010.

Par ailleurs, en mai 2012 l'Algérie était examinée pour la seconde fois, dans le cadre de l'Examen Périodique Universel (EPU) devant le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU. Après avoir soumis son rapport en 2011, le CFDA a mené plusieurs missions de plaidoyer à Genève pour présenter la situation des droits de l'Homme en Algérie. Une note rédigée par le CFDA a été présentée oralement lors de la session de pré-EPU en présence de nombreuses ONG, délégations des missions permanentes et de représentants de l'Algérie. Début mai, une délégation du CFDA a effectué une mission de plaidoyer auprès des missions permanentes, et le 29 mai, le CFDA en partenariat avec la FIDH et le REMDH, a organisé un séminaire sur la situation des droits de l'Homme au Palais des Nations à Genève.

Le CFDA a également mené une mission de plaidoyer dans le cadre de la visite du 17 au 20 septembre 2012 en Algérie de la Haut-Commissaire de l'ONU, Mme Pillay. En amont, le secrétariat de la Haut-Commissaire aux droits de l'Homme avait sollicité le CFDA pour l'aider à la préparation de cette mission. Lors de cette visite, une rencontre avec la société civile, dont le CFDA, a eu lieu au PNUD. Une rencontre spéciale devait également se tenir

entre la Haut-Commissaire et les familles de disparus, mais a été malheureusement annulé le jour même. Le CFDA a donc organisé une manifestation devant le siège de la CNCPPDH le 19 septembre afin d'attirer son attention sur le sort des disparus. Le rassemblement a été violemment réprimé par les forces de l'ordre.

Enfin, le 19 décembre, dans le cadre de la visite officielle de François Hollande en Algérie, Nassera Dutour, porte-parole du CFDA a été invitée par l'ambassade de France en Algérie à participer à la rencontre du président français avec la société civile algérienne. Une dizaine d'associations de la société civile algérienne ont participé à cette rencontre. La porte-parole du CFDA a exposé la situation du traitement des dossiers de disparus en Algérie et les restrictions imposées par la Charte pour la réconciliation et la paix nationale.

II.6 Formations

Dans le cadre de son cycle de formation initié en 2010, le CFDA a organisé à Alger trois formations en droit à destination de juristes, avocats et militants algériens des droits de l'Homme, et deux formations en communication, destinées à des membres d'associations de défense de droits de l'Homme tels qu'Amnesty International (section Algérie), Djazairouna (membre de la Coalition de victimes des années 90), la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'Homme (LADDH), le CIDDEFF, l'Union nationale des Barreaux d'Algérie et Bel Horizon. L'objectif était de renforcer les capacités et les compétences des participants et d'impulser la création d'une véritable dynamique de réseau entre les participants.

Formation en droit international des droits de l'Homme

Le cycle 2012 s'est ouvert les 13 et 14 janvier avec une formation en droit international des droits de l'Homme. Des avocats du Réseau des avocats pour la défense des droits de l'Homme (RADDH) sont venus renforcer le groupe des bénéficiaires. La formation portait sur les conventions et les mécanismes internationaux de protection des droits de l'Homme pouvant être mis en œuvre au niveau national. Les participants ont également rédigé une lettre « Rappel à la loi », destinée aux magistrats algériens pour leur rappeler l'obligation de se conformer aux textes internationaux et la primauté du droit international sur le droit interne.

Du 29 au 30 juin, les formateurs ont présenté les mécanismes de saisine devant les Nations Unies et les prérogatives du Groupe de travail sur les disparitions forcées de l'ONU (GTDF). Ils ont également abordé le droit à la liberté de réunion et de manifestation pacifique en prenant l'exemple de l'affaire Abdelkader Kherba comme cas pratique. Les participants, divisés en petit groupe, ont élaboré une argumentation juridique pouvant être utilisée dans la défense d'Abdelkader Kherba. Ils ont ensuite confronté leurs arguments, débattus et travaillé sur un projet d'appel urgent destiné aux rapporteurs spéciaux de l'ONU. Enfin, les points devant être améliorés dans le projet de lettre « Rappel à la loi » ont été discutés.

Lors de la formation en droit du 12 au 13 octobre, les participants ont finalisé la lettre « Rappel à la loi » et ont pris l'initiative de faire campagne auprès de leur Barreau afin de recueillir les signatures d'une centaine d'avocats avant de s'adresser aux magistrats. L'objectif est de publier la lettre au printemps 2013, puis de la faire signer en tant que pétition. Par ailleurs, les participants ont pu mettre en pratique les connaissances acquises lors des formations précédentes en continuant à travailler sur un argumentaire juridique à l'attention des rapporteurs spéciaux de l'ONU. Ils ont également entamé un travail de rédaction d'une communication pour un cas de disparu réel à déposer devant le Comité des

droits de l'Homme. Enfin, ils ont été sensibilisés à la thématique de la torture, à travers l'étude de la notion et des mécanismes pouvant être mis en œuvre en la matière.

Formation en technique de communication

La loi sur les associations est un sujet qui à ce jour est une inquiétude pour tout le mouvement associatif. C'est pour cette raison que le CFDA a choisi de proposer aux bénéficiaires de la formation en communication « Communication orale et communication interne », organisée les 27 et 28 janvier à Alger, de travailler sur un cas pratique concernant la nouvelle loi. Cet exercice visait à s'interroger sur les moyens pouvant être mis en œuvre pour dénoncer le caractère restrictif de cette loi et demander son abrogation. Les participants ont travaillé en petits groupes pour élaborer une stratégie efficace. Dès la fin de la formation, les participants ont décidé de créer un groupe Facebook pour continuer à travailler ensemble, et sensibiliser d'autres associations à ce sujet.

La deuxième formation du 24 et 25 août, avait pour principale thématique les « Outils de communication et initiation à la gestion positive des conflits ». Une trentaine de militants d'associations des droits de l'Homme et des étudiants en ont bénéficié. Une psychologue, chef de projet au Comité International pour le Développement des Peuples (CISP) a animé cette formation. Après une introduction de la part de Nassera Dutour, porte-parole de l'association, la formatrice a immédiatement proposé des exercices pratiques aux participants afin d'analyser avec eux les origines d'un conflit, et les méthodes et techniques pour le prévenir et le résoudre. La formatrice a insisté sur l'importance du dialogue, de la communication active et de chaque individu dans le groupe pour valoriser les participants.

II.7 Elargissement des espaces d'informations, de réflexion et d'échanges

Mise en place d'un centre d'échange, d'information et de formation sur les droits de l'Homme et pour la préservation de la mémoire à Oran

La mise en place du centre pour la mémoire avance progressivement. La documentaliste a signé un contrat de volontariat avec le CFDA, et a pris ses fonctions cet été. Elle avait au préalable passé plusieurs mois à Paris dans les locaux du CFDA pour s'imprégner du travail de l'association, mais également pour repérer les centres de documentation existants en France afin de s'inspirer de leur fonctionnement et de leur méthode de travail, et sélectionner et commander les ouvrages pertinents.

Travail de publication et de mise en ligne, en français et en arabe, des informations sur l'identité des disparus

Le site internet du CFDA est régulièrement alimenté pour tenir informé le public de ses activités (communiqués de presse, appels urgents, comptes rendus de séminaires ...). Dans la mesure du possible, le CFDA veille à ce que chaque document publié soit traduit en arabe et en anglais. Le site internet constitue une interface privilégiée entre le CFDA et la société civile. Il est fréquent que le CFDA soit directement contacté par des journalistes ou des membres d'associations pour obtenir davantage de précisions quant à son travail. Le CFDA reçoit régulièrement des nouvelles demandes d'abonnements à sa newsletter. Les abonnés sont de plus en plus nombreux, ce qui témoigne de sa visibilité de plus en plus accrue.

De plus, le CFDA a fait appel à un informaticien pour assainir son site internet (<http://www.algerie-disparus.org>) et le sécuriser et pour nettoyer le virus qui empêchait les

visiteurs d'y accéder. Le CFDA a donc pu remettre à jour les informations qu'il contient (communiqués de presse, appels urgents, rapports, dossiers des disparus, lettres d'informations, etc.). Le CFDA a également fait appel à un webmaster pour améliorer la présentation et l'interface de son site internet. Enfin, le site du Mémorial (<http://www.memorial-algerie.org>) est également mis à jour et complété grâce au travail de fond réalisé par les bureaux de Paris et d'Alger.

Impulsion et animation d'un réseau de défenseurs des Droits de l'Homme agissant au niveau national et international

Le Réseau des avocats pour la défense des droits de l'Homme (RADDH), créé en janvier 2012 sous l'impulsion du CFDA, a joué un rôle majeur ces six derniers mois dans les affaires de violations et de harcèlements à l'égard des défenseurs des droits de l'Homme et des militants. En effet, les avocats membres du Réseau ont assuré la défense de ces personnes, et ont travaillé en collaboration avec le CFDA pour alerter et mobiliser la société civile.

Une affaire emblématique pour laquelle le CFDA et le RADDH ont joué un rôle crucial, est celle de Belkacem Rachedi, fils de disparu et militant des droits de l'Homme qui a fait l'objet d'un procès manipulé, précédée d'une enquête injuste et non équitable. Le 28 août 2012, le CFDA a déposé un appel urgent devant le GTDF et la Rapporteuse spéciale sur les défenseurs des droits de l'Homme, pour dénoncer et demander que cesse ce harcèlement judiciaire. Grâce à ces actions, M. Rachedi a été acquitté le 7 octobre 2012 par la cour d'appel de Relizane.

II.8 Rapports

Le CFDA a collaboré avec le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH) à la rédaction d'un rapport intitulé « *La levée de l'état d'urgence : un trompe l'œil. Exercice des libertés d'association, de réunion et de manifestation en Algérie* ». A cette fin, une chercheuse s'est spécialement rendue en Algérie et a pu rencontrer des particuliers, des membres d'associations, des journalistes, des juristes pour collecter des informations concrètes sur la situation en Algérie. Ce rapport a été publié à l'occasion du premier anniversaire de la levée de l'état d'urgence en Algérie en février 2012 et lors d'une conférence de presse organisée le 30 mars 2012 par le CFDA et El Djazairouna.

Le CFDA, en collaboration avec le REMDH, le SNAPAP et la LADDH a également rédigé un mémorandum intitulé « *Réformes politiques ou verrouillage supplémentaire de la société civile et du champ politique ? Une analyse critique* ». Ce mémorandum constitue un véritable outil juridique pour pointer du doigt les dérives dangereuses de cette loi. Le mémorandum a été distribué aux parlementaires, accompagné d'une lettre ouverte rappelant l'obligation de l'Etat algérien de respecter la liberté d'association. Il a été largement diffusé auprès des représentants de la loi, des associations et des organisations internationales et régionales.